



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

MOBILITE DURABLE

**APPEL D'OFFRES OUVERT - ACCORD-CADRE MAITRISE D'ŒUVRE ET ASSISTANCE A
MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES
CYCLABLES COMMUNAUTAIRES – ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES MARCHES
SUBSEQUENTS 1 A 24**

Vu la décision n°2025_087 en date du 29 janvier 2025 par laquelle le Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a autorisé la signature d'un accord-cadre mixte ayant pour objet des prestations de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations d'aménagement des itinéraires cyclables communautaires, avec le groupement conjoint solidaire composé de la société VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, et de la société SLAP, ayant son siège social à Mons-en-Barœul (59370), 48 rue Parmentier, pour un montant maximum annuel de 375 000 € HT et pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification, reconductible tacitement trois fois un an, s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents et l'émission de bons de commande,

Considérant que l'accord-cadre a été notifié au groupement titulaire le 28 février 2025,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°1 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire cyclable communautaire n°1 « Barlin - Nœux-Les-Mines », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, avec le groupement conjoint solidaire composé de la société VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, et de la société SLAP, ayant son siège social à Mons-en-Barœul (59370), 48 rue Parmentier, pour une estimation des travaux de 1 301 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Eléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,625 % majoré d'un taux de complexité de 1,5 %, soit un forfait de rémunération provisoire de 34 151,25 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,4 % soit un forfait de rémunération provisoire de 5 204 € HT
- Eléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 18 005 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°2 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire cyclable communautaire n°2 « Hersin - Coupigny – Nœux-les-Mines », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, avec le groupement conjoint solidaire composé de la société VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, et de la société SLAP, ayant son siège social à Mons-en-Barœul (59370), 48 rue Parmentier, pour une estimation des travaux de 876 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Eléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,8125 % majoré d'un taux de complexité de 1,25 % soit un forfait de rémunération provisoire de 24 637,50 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0.3 % soit un forfait de rémunération provisoire de 2 628 € HT
- Eléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 13 690 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°3 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire cyclables communautaire n°3 « Verquin - Noeux-les-Mines », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, avec le groupement conjoint solidaire composé de la société VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, et de la société SLAP, ayant son siège social à Mons-en-Baroeul (59370), 48 rue Parmentier, pour une estimation des travaux de 906 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Eléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,8125 % majoré d'un taux de complexité de 1,25 % soit un forfait de rémunération provisoire de 25 481,25 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,3 % soit un forfait de rémunération provisoire de 2 718 € HT
- Eléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 13 765 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°4 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire cyclables communautaire n°4 « Annezin - Béthune », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, avec le groupement conjoint solidaire composé de la société VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, et de la société SLAP, ayant son siège social à Mons-en-Baroeul (59370), 48 rue Parmentier, pour une estimation des travaux de 611 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Eléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,25 % soit un forfait de rémunération provisoire de 13 747,50 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0.3 % soit un forfait de rémunération provisoire de 1 833 € HT
- Eléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 13 027,50 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°5 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°5 « Vendin-Les-Béthune - Béthune », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, avec le groupement conjoint solidaire composé de la société VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, et de la société SLAP, ayant son siège social à Mons-en-Baroeul (59370), 48 rue Parmentier, pour une estimation des travaux de 1 618 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Eléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,625 % majoré d'un taux de complexité de 1,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 42 472,50 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0.4 % soit un forfait de rémunération provisoire de 6 472 € HT
- Eléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 19 590 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°6 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°6 « Beuvry-Béthune », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, avec le groupement conjoint solidaire composé de la société VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, et de la société SLAP, ayant son siège social à Mons-en-Baroeul (59370), 48 rue Parmentier, pour une estimation des travaux de 784 000 €HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,8125 % majoré d'un taux de complexité de 1,25 % soit un forfait de rémunération provisoire de 22 050 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0.3 % soit un forfait de rémunération provisoire de 2 352 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 13 460 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°7 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°7 « Ruitz - Haillicourt - Bruay-la-Buissière », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, avec le groupement conjoint solidaire composé de la société VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, et de la société SLAP, ayant son siège social à Mons-en-Baroeul (59370), 48 rue Parmentier, pour une estimation des travaux de 378 000 €HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 3,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 13 230 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 1 890 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 15 280 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°8 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°8 « Maisnil-lès-Ruitz - Haillicourt - Bruay-la-Buissière », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, avec le groupement conjoint solidaire composé de la société VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, et de la société SLAP, ayant son siège social à Mons-en-Baroeul (59370), 48 rue Parmentier, pour une estimation des travaux de 163 000 €HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 3,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 5 705 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 815 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 13 130 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°9 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°9 « Houdain - Bruay-la-Buissière », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, avec le groupement conjoint solidaire composé de la société VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, et de la société SLAP, ayant son siège social à Mons-en-Baroeul (59370), 48 rue Parmentier, pour une estimation des travaux de 1 597 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,625 % majoré d'un taux de complexité de 1,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 41 921,25 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,4 % soit un forfait de rémunération provisoire de 6 388 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 19 485 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°10 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°10 « Marles-les-Mines - Bruay-la-Buissière », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, avec le groupement conjoint solidaire composé de la société VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, et de la société SLAP, ayant son siège social à Mons-en-Baroeul (59370), 48 rue Parmentier, pour une estimation des travaux de 1 044 000 €HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,1875 % majoré d'un taux de complexité de 1,25 % soit un forfait de rémunération provisoire de 22 837,50 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,4 % soit un forfait de rémunération provisoire de 4 176 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 16 720 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°11 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°11 « Auchel - Calonne-Ricouart », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, avec le groupement conjoint solidaire composé de la société VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, et de la société SLAP, ayant son siège social à Mons-en-Baroeul (59370), 48 rue Parmentier, pour une estimation des travaux de 387 000 €HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 3,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 13 545 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 1 935 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 15 370 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°12 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°12 « Cauchy-à-la-Tour – Auchel - Calonne-Ricouart », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, avec le groupement conjoint solidaire composée de la société VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, et de la société SLAP, ayant son siège social à Mons-en-Baroeul (59370), 48 rue Parmentier, pour une estimation des travaux de 211 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 3,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 7 385 € HT,
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 1 055 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 13 610 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°13 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°13 « Ourton - Divion (vers Calonne-Ricouart) », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, avec le groupement conjoint solidaire composé de la société VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, et de la société SLAP, ayant son siège social à Mons-en-Baroeul (59370), 48 rue Parmentier, pour une estimation des travaux de 1 064 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,625 % majoré d'un taux de complexité de 1,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 27 930 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,4 % soit un forfait de rémunération provisoire de 4 256 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 16 820 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°14 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°14 « Divion - Calonne-Ricouart », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, avec le groupement conjoint solidaire composé de la société VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, et de la société SLAP, ayant son siège social à Mons-en-Baroeul (59370), 48 rue Parmentier, pour une estimation des travaux de 1 148 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,1875 % majoré d'un taux de complexité de 1,25 % soit un forfait de rémunération provisoire de 25 112,50 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,4 % soit un forfait de rémunération provisoire de 4 592 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 17 240 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°15 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°15 « Saint-Venant - Isbergues », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, avec le groupement conjoint solidaire composé de la société VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, et de la société SLAP, ayant son siège social à Mons-en-Baroeul (59370), 48 rue Parmentier, pour une estimation des travaux de 1 367 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,625 % majoré d'un taux de complexité de 1,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 35 883,75 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,4 % soit un forfait de rémunération provisoire de 5 468 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 18 335 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°16 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°16 « Lambres - Isbergues », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, avec le groupement conjoint solidaire composé de la société VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq,

et de la société SLAP, ayant son siège social à Mons-en-Baroeul (59370), 48 rue Parmentier, pour une estimation des travaux de 979 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,25 % soit un forfait de rémunération provisoire de 22 027,50 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,3 % soit un forfait de rémunération provisoire de 2 937 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 13 947,50 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°17 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°17 « Guarbecque - Isbergues », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, avec le groupement conjoint solidaire composé de la société VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, et de la société SLAP, ayant son siège social à Mons-en-Baroeul (59370), 48 rue Parmentier, pour une estimation des travaux de 37 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 3,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 1 295 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 185 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 11 870 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°18 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°18 « Douvrin - La Bassée », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, avec le groupement conjoint solidaire composé de la société VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, et de la société SLAP, ayant son siège social à Mons-en-Baroeul (59370), 48 rue Parmentier, pour une estimation des travaux de 664 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,25 % soit un forfait de rémunération provisoire de 14 940 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,3 % soit un forfait de rémunération provisoire de 1 992 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 13 160 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°19 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°19 « Auchy-les-Mines - La Bassée », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, avec le groupement conjoint solidaire composé de la société VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, et de la société SLAP, ayant son siège social à Mons-en-Baroeul (59370), 48 rue Parmentier, pour une estimation des travaux de 660 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,25 % soit un forfait de rémunération provisoire de 14 850 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,3 % soit un forfait de rémunération provisoire de 1 980 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 13 150 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°20 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°20 « Givenchy-les-la-Bassée - La Bassée », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, avec le groupement conjoint solidaire composé de la société VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, et de la société SLAP, ayant son siège social à Mons-en-Baroeul (59370), 48 rue Parmentier, pour une estimation des travaux de 162 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 3,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 5 670 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 810 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 13 120 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°21 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°21 « Violaines - La Bassée », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, avec le groupement conjoint solidaire composé de la société VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, et de la société SLAP, ayant son siège social à Mons-en-Baroeul (59370), 48 rue Parmentier, pour une estimation des travaux de 105 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 3,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 3 675 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 525 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 12 550 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°22 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°22 « Bourecq - Lillers », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, avec le groupement conjoint solidaire composé de la société VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, et de la société SLAP, ayant son siège social à Mons-en-Baroeul (59370), 48 rue Parmentier, pour une estimation des travaux de 424 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,25 % soit un forfait de rémunération provisoire de 9 540 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,3 % soit un forfait de rémunération provisoire de 1 272 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 12 560 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°23 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°23 « Burbure -Lillers », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, avec le groupement conjoint solidaire composé de la société VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, et de la société SLAP, ayant son siège social à Mons-en-Baroeul (59370), 48 rue Parmentier, pour une estimation des travaux de 653 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,25 % soit un forfait de rémunération provisoire de 14 692,50 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,3 % soit un forfait de rémunération provisoire de 1 959 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 13 132,50 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°24 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°24 « Ham-en-Artois - Lillers », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, avec le groupement conjoint solidaire composé de la société VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, et de la société SLAP, ayant son siège social à Mons-en-Baroeul (59370), 48 rue Parmentier, pour une estimation des travaux de 189 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 3,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 6 615 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 945 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 13 390 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer les marchés subséquents suivants au groupement conjoint solidaire composé de la société VERDI NORD DE FRANCE (mandataire), ayant son siège social à Wasquehal (59441), 80 rue de Marcq, et de la société SLAP, ayant son siège social à Mons-en-Baroeul (59370), 48 rue Parmentier n°1 à l'accord-cadre, et de les signer selon les dispositions suivantes :

Marché subséquent n°1 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire cyclable communautaire n°1 « Barlin - Nœux-les-Mines », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, et pour une estimation des travaux 1 300 000 €HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,625 % majoré d'un taux de complexité de 1,5 %, soit un forfait de rémunération provisoire de 34 151,25 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0.4 % soit un forfait de rémunération provisoire de 5 204 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 18 005 € HT,

Marché subséquent n°2 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire cyclable communautaire n°2 « Hersin - Coupigny - Noeux-les-Mines », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, pour une estimation des travaux de 876 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,8125 % majoré d'un taux de complexité de 1,25 % soit un forfait de rémunération provisoire de 24 637,50 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0.3 % soit un forfait de rémunération provisoire de 2 628 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 13 690 € HT,

Marché subséquent n°3 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire cyclables communautaire n°3 « Verquin – Noeux-les-Mines », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, pour une estimation des travaux de 906 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,8125 % majoré d'un taux de complexité de 1,25 %, soit un forfait de rémunération provisoire de 25 481,25 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,3 % soit un forfait de rémunération provisoire de 2 718 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 13 765 € HT,

Marché subséquent n°4 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire cyclables communautaire n°4 « Annezin - Béthune », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, pour une estimation des travaux de 611 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,25 % soit un forfait de rémunération provisoire de 13 747,50 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,3 % soit un forfait de rémunération provisoire de 1 833 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 13 027,50 € HT,

Marché subséquent n°5 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°5 « Vendin-les-Béthune - Béthune », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, pour une estimation des travaux de 1 618 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,625 % majoré d'un taux de complexité de 1,5 %, soit un forfait de rémunération provisoire de 42 472,50 € HT,
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,4 % soit un forfait de rémunération provisoire de 6 472 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 19 590 € HT,

Marché subséquent n°6 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°6 « Beuvry-Béthune », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, pour une estimation des travaux de 784 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,8125 % majoré d'un taux de complexité de 1,25 %, soit un forfait de rémunération provisoire de 22 050 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,3 % soit un forfait de rémunération provisoire de 2 352 € HT

- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 13 460 € HT,

Marché subséquent n°7 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°7 « Ruitz - Haillicourt - Bruay-la-Buissière », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, pour une estimation des travaux de 378 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 3,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 13 230 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 1 890 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 15 280 € HT,

Marché subséquent n°8 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°8 « Maisnil-lès-Ruitz – Haillicourt - Bruay-la-Buissière » pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, pour une estimation des travaux de 163 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 3,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 5 705 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 815 € HT,
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 13 130 € HT,

Marché subséquent n°9 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°9 « Houdain - Bruay-la-Buissière », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, pour une estimation des travaux de 1 597 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,625 % majoré d'un taux de complexité de 1,5 %, soit un forfait de rémunération provisoire de 41 921,25 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,4 % soit un forfait de rémunération provisoire de 6 388 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 19 485 € HT,

Marché subséquent n°10 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°10 « Marles-les-Mines - Bruay-la-Buissière », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, pour une estimation des travaux de 1 044 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,1875 % majoré d'un taux de complexité de 1,25 %, soit un forfait de rémunération provisoire de 22 837,50 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,4 % soit un forfait de rémunération provisoire de 4 176 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 16 720 € HT,

Marché subséquent n°11 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°11 « Auchel - Calonne-Ricouart », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, pour une estimation des travaux de 387 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 3,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 13 545 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 1 935 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 15 370 € HT,

Marché subséquent n°12 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°12 « Cauchy-à-la-Tour – Auchel - Calonne-Ricouart », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, pour une estimation des travaux de 211 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 3,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 7 385 € HT,
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 1 055 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 13 610 € HT,

Marché subséquent n°13 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°13 « Ourton - Divion (vers Calonne-Ricouart) », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, pour une estimation des travaux de 1 064 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,625 % majoré d'un taux de complexité de 1,5 %, soit un forfait de rémunération provisoire de 27 930 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,4% soit un forfait de rémunération provisoire de 4 256 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 16 820 € HT,

Marché subséquent n°14 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°14 « Divion - Calonne-Ricouart », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, pour une estimation des travaux de 1 148 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,1875 % majoré d'un taux de complexité de 1,25 %, soit un forfait de rémunération provisoire de 25 112,50 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0.4 % soit un forfait de rémunération provisoire de 4 592 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 17 240 € HT,

Marché subséquent n°15 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°15 « Saint-Venant-Isbergues », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, pour une estimation des travaux de 1 367 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,625 % majoré d'un taux de complexité de 1,5 %, soit un forfait de rémunération provisoire de 35 883,75 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,4 % soit un forfait de rémunération provisoire de 5 468 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 18 335 € HT,

Marché subséquent n°16 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°16 « Lambres - Isbergues », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, pour une estimation des travaux de 979 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,25 % soit un forfait de rémunération provisoire de 22 027,50 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,3 % soit un forfait de rémunération provisoire de 2 937 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 13 947,50 € HT,

Marché subséquent n°17 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°17 « Guarbecque - Isbergues », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, pour une estimation des travaux de 37 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 3,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 1 295 € HT,
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 185 € HT,
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 11 870 € HT.

Marché subséquent n°18 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°18 « Douvrin - La Bassée », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, pour une estimation des travaux de 664 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,25 % soit un forfait de rémunération provisoire de 14 940 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,3 % soit un forfait de rémunération provisoire de 1 992 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 13 160 € HT,

Marché subséquent n°19 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°19 « Auchy-les-Mines – La Bassée » », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, pour une estimation des travaux de 660 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,25 % soit un forfait de rémunération provisoire de 14 850 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,3 % soit un forfait de rémunération provisoire de 1 980 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 13 150 € HT,

Marché subséquent n°20 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°20 « Givenchy-les-Bassée - La Bassée », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, pour une estimation des travaux de 162 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 3,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 5 670 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 810 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 13 120 € HT,

Marché subséquent n°21 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°21 « Violaines - La Bassée », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, pour une estimation des travaux de 105 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 3,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 3 675 € HT,
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 525 € HT,
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 12 550 € HT,

Marché subséquent n°22 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°22 « Bourecq -Lillers », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, pour une estimation des travaux de 424 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,25 % soit un forfait de rémunération provisoire de 9 540 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,3 % soit un forfait de rémunération provisoire de 1 272 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 12 560 € HT,

Marché subséquent n°23 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°23 « Burbure - Lillers », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, pour une estimation des travaux de 653 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 2,25 % soit un forfait de rémunération provisoire de 14 692,50 € HT
- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,3 % soit un forfait de rémunération provisoire de 1 959 € HT
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 13 132,50 € HT,

Marché subséquent n°24 à l'accord-cadre, ayant pour objet les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'itinéraire n°24 « Ham-en-Artois - Lillers », pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations, pour une estimation des travaux de 189 000 € HT selon les modalités suivantes :

- Éléments de missions témoins (AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR) : pour un taux de rémunération de 3,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 6 615 € HT

- Autres éléments de mission témoins (EP) : pour un taux de rémunération de 0,5 % soit un forfait de rémunération provisoire de 945 € HT.
- Éléments de missions complémentaires (OPC/ACI/CIE/AMF) : pour un montant forfaitaire de 13 390 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ...5...Septembre 2025

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



CHRÉTIEN Bruno

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le :

- 5 SEP. 2025

Et de la publication le : 5 Septembre 2025

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



CHRÉTIEN Bruno